

---

## INTRODUCTION : LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE. BILAN, ENJEUX ET PERSPECTIVES

**Pierre Bouchard**  
**Richard Y. Bourhis\***

---

Quand le comité de rédaction de la *Revue d'aménagement linguistique*, autrefois *Terminogramme*, nous a proposé de préparer un numéro hors série pour souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Charte de la langue française, nous avons évidemment été flattés par cette proposition, tout en sachant bien l'ampleur du défi que nous aurions à relever. Comment rendre compte de la manière la plus fiable possible des retombées de cette loi qui, politiquement, « demeure une "vache sacrée" au Québec » et qui, socialement, est une « loi d'affirmation de soi » (Rocher, 1992 : 166)?

La Charte de la langue française a constitué un objet de controverse : des positions souvent diamétralement opposées se sont affrontées. Cependant, cette situation semble maintenant être du passé, bien qu'il y ait encore des sursauts de controverses. La situation politique, économique et sociale des francophones a considérablement évolué depuis la publication de *La politique québécoise de la langue française* en 1977 (Comité ministériel permanent du développement culturel, 1977). D'ailleurs, le diagnostic posé par la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française se fait, à cet égard, assez rassurant. Les commissaires reconnaissent que les réalités ont changé au Québec : ils affirment que les Québécois et les Québécoises « se sentent plus rassurés, plus confiants.

---

\* Pierre Bouchard est chef du Service de la recherche et des ressources documentaires à l'Office québécois de la langue française; Richard Y. Bourhis est professeur au Département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal, directeur à l'UQAM de la Chaire Concordia-UQAM en études ethniques et chercheur au Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM).

Et parce qu'ils se sentent plus sûrs d'eux-mêmes, ils souhaitent davantage nommer la pluralité de leur identité et apprendre d'autres langues, se donnant ainsi de nouveaux atouts » (Commission des états généraux..., 2001 : 194).

Au fil des années et surtout dans la vie quotidienne, la Charte de la langue française semble aussi être devenue plus acceptable aux anglophones qui se sont sentis particulièrement visés par certaines des dispositions qu'elle comporte. Gretta Chambers, ex-chancelière de l'Université McGill, résume l'évolution des sentiments de la communauté anglophone qui, au quotidien, en est venue à composer avec cette loi, mais tout en se sentant toujours aussi désavantagée au niveau sociétal :

« Le choc de la loi 101 est désormais passé. Mais ce qu'il faut dire et redire, c'est que le statu quo, quel qu'il soit, est d'une extrême fragilité. Cela ne s'applique pas à la vie quotidienne où anglophones et francophones vivent, travaillent, commercent, voyagent et jouent côte à côte. Il se peut que les relations linguistiques ne soient pas parfaites, mais elles n'ont jamais été aussi décontractées ni aussi naturelles [...]»

« C'est au niveau du discours public que les choses se gâtent. Dans les médias, dans les relations entre établissements, souvent dans l'embauche, dans le financement des entreprises et dans les secteurs où être anglophone est un désavantage, voire une tare, beaucoup d'anglophones se sentent dépaysés. Alors beaucoup de jeunes se demandent : « Qu'est-ce que je fais ici? » Un large segment de la population anglophone est convaincu que la loi n'est plus une « charte de la langue française », mais qu'elle est devenue un instrument politiquement chargé visant à assurer aux Québécois de langue maternelle française les emplois généralement les mieux rémunérés. Vrai ou faux, tel est le stigmate qui se rattache à la manipulation des lois linguistiques du Québec qui semblent toujours être sur des sables mouvants » (Chambers, 2000 : 324-325).

Tout compte fait, laissons la parole à Jean-Guy Dubuc dont les mots traduisent bien les changements survenus depuis l'adoption de la loi 101 et la réalité actuelle pour l'ensemble de la population québécoise :

« Elle [la Charte de la langue française] a été chantée par les uns, combattue par les autres, interprétée de mille façons, protégée par divers offices, toujours présentée comme la référence de notre survivance. Aujourd'hui, l'unanimité semble avoir été faite; ils sont bien peu nombreux, au Québec, même chez les anglophones, à ne pas reconnaître la nécessité d'une Charte avec mission de protéger une langue bien esseulée dans le bassin envahissant d'une autre culture » (Dubuc, 2002 : A6).

Lors de l'élaboration de ce numéro, nous avons cherché à approfondir cette évaluation générale. Plus particulièrement nous avons cherché à déterminer les retombées possiblement attribuables à la Charte de la langue française, non pas en refaisant le bilan du comité interministériel de 1995, mais en procédant à une méta-analyse de l'évolution de la situation linguistique québécoise pour pouvoir arriver à en préciser les enjeux actuels et futurs. Le rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française faisait état d'un « long chemin parcouru » ou « d'une nette progression vers la généralisation du français », mais aussi du « chemin à parcourir » (Comité interministériel..., 1996 : 219-220).

Les auteurs pressentis, sans faire abstraction de cette évaluation générale et particulière, ont été invités, selon leur expertise, à réfléchir et à proposer, s'il en est, des pistes de réflexion sur les thématiques qui leur étaient soumises.

### **1. Comment les groupes linguistiques ont vécu l'application de la Charte**

Nous avons ainsi souhaité cerner la vision et les enjeux que cette loi comportait pour les différents groupes linguistiques (francophones, anglophones et allophones). Comment a-t-on vécu ou vit-on actuellement l'application de la Charte de la langue française au sein de ces groupes? Quels ont été ou quels sont actuellement les enjeux de cette loi pour chacun des groupes linguistiques en présence? La Charte de la langue française résulte d'un projet de société dont ont voulu se doter les francophones du Québec. Dans cette perspective, elle ne pouvait être sans incidence sur les groupes linguistiques en présence et sur leurs acquis. C'est dans ce contexte que nous avons sollicité trois points de vue, soit un par groupe linguistique.

Lors de l'élaboration de cette loi, le gouvernement du Parti québécois qui représentait les aspirations des francophones, a choisi d'emblée de tenir compte de l'existence de l'Autre. Aussi, a-t-il tenu à reconnaître l'apport de la communauté d'expression anglaise au développement du Québec<sup>1</sup>, à respecter certaines dimensions culturelles du groupe allophone, notamment par des dispositions relatives à l'utilisation d'une autre langue que le français pour des produits culturels (Art. 2 du Règlement sur la langue du commerce et des affaires) et à reconnaître « aux Amérindiens et aux Inuits du Québec, descendants des premiers habitants du pays, le droit qu'ils ont de maintenir et de développer leur langue et culture d'origine<sup>2</sup> ». Par ailleurs, selon Guy Rocher, le gouvernement était, au moment de l'élaboration de la Charte, confronté à trois grands dilemmes<sup>3</sup>. C'est ce qui l'a conduit à souhaiter de la manière la moins ambiguë possible « faire pencher les rapports de pouvoir en faveur de la majorité francophone et donner à la langue française les gages de sécurité dont elle a constamment besoin dans le contexte canadien et nord-américain ». Le texte de Guy Rocher, l'un des rédacteurs de la loi 101, fait état des enjeux que constituait cette Charte pour les francophones.

Les réactions n'allaient pas tarder à la suite de l'adoption de la Charte de la langue française. Selon Gary Caldwell, « la loi 101 a été sans nul doute un choc pour le Québec anglophone. Sa conscience politique a été profondément secouée. [...] Du jour au lendemain, avec l'adoption de la loi 101 en 1977, elle [la communauté anglophone] devenait minoritaire, au

---

<sup>1</sup> Il l'a même renforcé en 1983 (loi 57), en ajoutant au préambule de la loi 101 l'énoncé suivant : « L'Assemblée nationale entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques, dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec. »

<sup>2</sup> Bien que les Amérindiens et les Inuits du Québec réussissent mieux qu'ailleurs au Canada à maintenir la connaissance et la transmission intergénérationnelle de leurs langues, il demeure que l'ensemble de ces langues sont en difficulté (Maurais, 1992). Récemment, la Commission des états généraux a pris position en faveur du maintien, de la revitalisation et de l'actualisation des langues ancestrales dans les programmes destinés aux communautés autochtones (Québec, 2001 : 17).

<sup>3</sup> Guy Rocher évoque les trois dilemmes suivants, soit le bilinguisme ou l'unilinguisme français, l'anglicisation ou la francisation des immigrants par l'école et l'approche incitative ou coercitive pour la francisation des entreprises.

moins linguistiquement... ». Plusieurs actions ont alors été entreprises par les membres de cette communauté. Il y a eu ces départs vers l'Ouest que l'on relie à tort ou à raison à la nouvelle politique linguistique du Québec, ces batailles juridiques et politiques dont on a fait abondamment état dans les médias et, enfin, ces tentatives de comprendre ce qui s'était passé. Depuis le début des années 1990, la communauté a à nouveau subi d'autres secousses : la politique de réaménagement municipal et le repli sur la société civile mis en avant par le rapport de la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française, l'appareil étatique, selon Gary Caldwell, s'ingérant « de façon continue, insidieuse et maintenant perverse dans la société québécoise ». Quelles répercussions tout cela aura-t-il sur la communauté anglophone actuellement en déclin? C'est Gary Caldwell qui a été chargé de présenter le point de vue de la communauté anglophone en ce qui concerne la Charte.

Quant aux allophones, ils ont aussi eu à composer avec l'onde de choc produite par la Charte de la langue française. Ils ne sont pas Canadiens français et on veut en faire des Québécois. Quelle forme pourrait prendre cette identification au Québec ou comment pourrait-on développer un sens d'appartenance à cette société québécoise? La question a été et est toujours posée. La réponse, selon Denise Helly qui a accepté de traiter cette question, ne relève pas uniquement des allophones, mais aussi de la société en général qui doit en débattre. Une partie de cette réponse a bien été trouvée : l'objectif poursuivi par la Charte de la langue française est atteint, mais il reste à asseoir le statut des allophones. Et il semble que la réflexion soit bien engagée pour le reste, du moins si on estime important de tenir compte des concepts de « société », de « nation », d'« État » et autres pour comprendre et interpréter la question linguistique québécoise dans toute son ampleur.

## **2. Les succès obtenus grâce à l'application de la Charte**

Nous estimions, au moment de l'élaboration de ce numéro, que la Charte avait eu des retombées importantes dans au moins trois domaines de son application : l'enseignement, le travail et le paysage linguistique. Aussi, avons-nous demandé aux auteurs pressentis de présenter une évaluation sommaire de la situation, mais aussi et surtout de faire état des retombées attribuables à l'application de la Charte et des différents impacts sociaux qui en découlent, tout en les relativisant au besoin.

L'enseignement est sans contredit le domaine où la Charte a eu son effet le plus marqué. Les chiffres sont assez éloquentes à ce sujet : la proportion d'écoliers allophones inscrits au secteur français est passée de 20 % en 1976-1977 à 80 % en 1997-1998. Il s'agit d'un revirement de situation très important, mais il semble que l'on doive tout de même relativiser ces succès, du moins selon Michel Paillé qui a été invité à traiter de la question dans une perspective démographique. En effet, en examinant les « effets nets » de la loi dans ce domaine, il en arrive à la conclusion que 100 600 adultes ont été scolarisés en français plutôt qu'en anglais, ce qui ne peut compter que pour 1,7 % de la population adulte du Québec en 2001. Ce constat amène l'auteur à affirmer que, dans un contexte de politique de population, « c'est relativement peu » et qu'« espérer trouver dans les effets de la scolarisation en français des enfants d'immigrants la panacée à nos problèmes démographiques tant généraux que linguistiques, reviendrait à donner à la Charte de la langue française une mission qu'elle n'avait pas ». Quant à Marie Mc Andrew, elle adopte

une toute autre perspective dans l'article qu'elle nous a soumis : elle examine les retombées de la Charte à la manière d'un analyste en politique publique. On comprendra qu'elle distingue entre impacts et résultats et qu'elle en vienne, pour ce qui est des impacts de la Charte, à qualifier l'effet de la loi sur le réseau scolaire tout au plus, comme « symbolique ». Dans cette perspective, elle est justifiée de tenir compte de l'effet conjugué de la Politique québécoise d'immigration et des tendances lourdes au plan démographique, ainsi que de la transformation qualitative qui a affecté les deux secteurs scolaires francophone et anglophone, ce qui lui permettra d'affirmer que « les *enfants de la loi 101*, essentiellement des jeunes Montréalais, représentent la première génération de Québécois pour lesquels la langue française est, d'abord et avant tout, une langue de partage intergroupe et non la langue d'un groupe spécifique, étroitement associée à une culture particulière ».

La langue du travail constitue un autre domaine important d'application de la Charte de la langue française où on a constaté, depuis 1977, une progression significative vers la généralisation de l'usage du français au travail. En effet, 71,4 % des entreprises de 50 personnes ou plus sont actuellement certifiées (31 mars 2002) et il semble que dans ces entreprises, les travailleurs aient plus tendance à travailler en français. Par ailleurs, il importe aussi d'ajouter que le processus de certification a tendance à stagner depuis quelques années et que la généralisation du français dans les entreprises certifiées ne soit pas toujours réelle et durable, une proportion appréciable d'entreprises certifiées pouvant devenir, au fil des ans, non conformes. À partir de ces constats, Pierre Bouchard qui a été invité à traiter de cette question, affirme qu'« en 2002, la situation du français au travail est encore teintée d'une certaine précarité ».

Le paysage linguistique constitue le troisième domaine important d'application de la Charte et c'est sans contredit celui qui a généré le plus de réactions négatives de la part de la communauté anglophone, plus particulièrement ce qui a trait à l'affichage commercial. D'une part, le paysage linguistique comporte une *fonction informationnelle* qui contribue en quelque sorte à définir les limites du territoire et les frontières des communautés linguistiques, tout en reflétant aussi le pouvoir et le statut relatif des majorités et des minorités linguistiques. D'autre part, la *fonction symbolique* comporte une charge identitaire et émotionnelle qui fait en sorte que la langue de l'endogroupe dans l'affichage contribue au sentiment que sa propre langue est reconnue et valorisée par rapport aux autres langues en contact sur le territoire donné. Les dispositions de la loi 101 concernant la francisation du paysage linguistique ont porté fruit et on peut désormais affirmer qu'en général le français domine dans l'affichage commercial de Montréal. Dans ce contexte, Richard Y. Bourhis et Rodrigue Landry estiment que l'on a atteint au Québec un « équilibre linguistique » qui reflète le statut majoritaire du français, tout en respectant la présence des minorités anglophones et allophones dans l'affichage commercial.

En terminant sur ces succès, il nous est aussi apparu que l'on ne pouvait faire abstraction de la qualité de la langue française dans l'analyse que nous avons entrepris de faire. En effet, c'est autour de cette question qu'au début des années 1960, s'est forgée cette volonté gouvernementale d'intervenir en matière de langue, plus particulièrement en matière de correction et d'enrichissement de la langue parlée et écrite (Cholette, 1993 : 21). Et cette préoccupation s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui, mais il va sans dire que les perceptions des Québécois relativement au français québécois ont changé. Selon Elke Laur, « la

perception du français québécois est continuellement en évolution et la tendance semble aller vers un standard en voie de définition. L'émergence du sceau de la qualité se fait sentir». Comment expliquer cela? L'auteure, dans son article, propose trois explications : 1) une nette amélioration de la situation socioéconomique des locuteurs du français au Québec; 2) le travail sur le « corps » de la langue; 3) et une prise de conscience sociale face à la langue. Notons que toutes ces raisons relèvent d'une manière plus ou moins directe de l'application de la Charte de la langue française.

### 3. Les enjeux actuels et futurs pour le Québec

La Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec a, à juste titre, mis en avant le fait que les mentalités ont changé et que :

« plus jamais la question linguistique ne devra être traitée de manière unidimensionnelle. La société québécoise est une société plurielle. Et le français, langue officielle et commune, est un élément déterminant de sa cohésion sociale. Il y a une volonté commune d'avancer vers un projet inclusif, de construire un espace commun de vie et d'abaisser les barrières qui divisent la société québécoise selon l'origine ethnique » (Commission des états généraux..., 2001 : 4).

C'est à la suite de cette Commission que Marie-Claude Sarrazin a pu affirmer que la Charte de la langue française a eu des effets observables sur la génération des *enfants de la loi 101*. Selon cette auteure, « ces effets prennent forme en un changement profond de mentalité d'une génération particulière et ils marquent un développement dans les critères d'identification auxquels cette génération accorde une valeur particulière ». Pour ceux-là, il est devenu normal de s'identifier « à au moins trois grandes caractéristiques de la société québécoise, à savoir : une langue commune, une culture commune et la place que le Québec et ses citoyens occupent dans le monde » et en conséquence, les jeunes concernés ne se retrouveraient plus vraiment dans les quatre grands principes de la politique linguistique de 1977. Cela étant, il y a là un enjeu important pour le Québec, soit celui de « favoriser un changement de garde générationnel » et de se doter d'une politique linguistique consensuelle où toutes les générations pourraient se reconnaître et se retrouver. C'est la question que Marie-Claude Sarrazin, une jeune commissaire de la Commission des états généraux, traite dans son article *L'évolution de la situation linguistique au Québec : le regard porté par une enfant de la loi 101*.

Outre cet enjeu général, il y a plusieurs autres enjeux de type linguistique que le Québec doit et devra prendre en considération dans les prochaines années. Sans vouloir aller très loin dans cette voie, nous tenons au moins à les rappeler à la bonne mémoire du lecteur qui pourra en approfondir la teneur dans les textes qui suivent. Ainsi, parmi ces enjeux, il en est un qui a cours depuis vingt-cinq ans et qui continue toujours à préoccuper les Québécois et Québécoises. L'enjeu démolinguistique est toujours bien actuel. L'analyse de cet enjeu a été confiée à Marc Levine qui enregistre des progrès importants dans la région de Montréal depuis l'adoption de la Charte. Par ailleurs, force lui est de constater que « "l'édifice linguistique demeure fragile". Le "marché linguistique" nord-américain, la vigueur de l'anglais dans l'économie mondiale, le défi de l'immigration de masse et la suburbanisation du Montréal francophone – tous ces facteurs viennent exercer une pression sur la pérennité du français ».

Il en est un autre qui a vu le jour plus récemment, il s'agit d'un enjeu issu de la loi 170 sur les fusions municipales, plus particulièrement en ce qui concerne la ville de Montréal. En effet, cette fusion et la disposition voulant que la ville de Montréal soit une ville de langue française (loi 170, art. 1) a eu pour effet de soulever au moins de l'inquiétude, sinon de la frustration au sein de la population. Les francophones sont inquiets : le conseil élargi de la nouvelle ville de Montréal étant composée de représentants de l'« ancienne » ville, mais aussi de représentants des quinze municipalités anglophones, les élus majoritairement francophones de l'« ancienne » ville de Montréal doivent maintenant composer avec des élus originaires des municipalités anglophones qui n'ont pas nécessairement la même vision et la même langue et, de ce fait, certains francophones craignent leur minorisation éventuelle au sein du nouveau conseil. Quant aux anglophones, ils ont le sentiment d'avoir perdu, avec la loi 170, le contrôle institutionnel de leurs villes, une perception qui, en 2001, mena à des contestations juridiques de la loi 170. Ayant perdu la bataille juridique, les anglophones craignent de perdre aussi des droits acquis, plus particulièrement le droit de se faire servir dans leur langue. Même si leurs prérogatives sont juridiquement conservées dans les arrondissements, ils craignent que l'intégration des services à l'ensemble ait des incidences négatives sur les services offerts en anglais à l'échelle de la nouvelle ville et des arrondissements. Peut-on dire si ces inquiétudes, craintes et frustrations, de part et d'autre, sont fondées? Seul l'avenir le dira.

Il y a aussi un enjeu relatif à la langue de travail. Que signifie « travailler en français »? L'ouverture des marchés, plus particulièrement dans le contexte de l'ALÉNA et sans doute un jour de la ZLÉA, la concentration de l'immigration dans la région de Montréal, l'étalement urbain hors de l'île de Montréal qui est à 80 % le fait des francophones ont contribué et contribuent toujours à influencer sur le contexte économique et social des entreprises québécoises et en conséquence, sur la généralisation et l'utilisation du français, plus particulièrement à Montréal. Et il ne faut pas faire fi de l'attrait ressenti par les travailleurs et professionnels envers l'anglais comme outil de réussite sociale individuelle et de mobilité géographique.

Enfin, il y a cet enjeu relatif à la qualité du français. Plusieurs questions se posent à ce sujet et le consensus souhaité, même si une bonne partie du chemin a été parcouru, n'est pas pour demain. Il faut se donner les moyens de suivre l'évolution du français québécois, du moins si on accepte cette appellation par opposition au « français international » et aux autres variétés régionales et nationales.

#### **4. Impacts de la Charte outre-frontières**

Malgré les représentations souvent défavorables de la Charte de la langue française dans les pays et médias du monde anglophone, la loi 101 a acquis une réputation fort enviable non seulement dans les pays de la francophonie mais aussi dans plusieurs régions et pays multilingues. Souvent, dans les années 1980 et encore aujourd'hui, plusieurs éléments importants de la loi 101 sont étudiés et adaptés afin d'assurer la survie et la pérennité de « langues en difficultés » dans des États dont les majorités linguistiques ne sont pas toujours tolérantes envers leurs minorités linguistiques. Pour compléter notre survol des retombées de la loi 101, nous avons recueilli, de la part de quelques spécialistes internationaux de l'aménagement linguistique, des évaluations des enseignements et applications

dans leurs régions respectives des politiques linguistiques québécoises. Ainsi nous avons obtenu des témoignages de la part de collaborateurs originaires de plusieurs régions et pays incluant les suivants : l'Australie, les Pays baltes, la Flandre et la Wallonie en Belgique, la Catalogne, la Chine, le Pays de Galles, les États-Unis, Israël, la Lettonie, la Lituanie et Porto Rico. Et nous ne pouvions clore cette démarche sans voir comment, au Québec, on percevait notre apport outre-frontières.

## 5. Conclusion

Il semble à propos de reprendre une partie de la conclusion du rapport de la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française qui, en quelque sorte, rejoint ce que l'on a pu tirer de l'ensemble des textes qui nous ont été soumis.

« Les acquis sont là, mais fragiles. Rien n'est irréversible. Consolider et aller plus loin suppose des modifications substantielles dans l'approche de la politique linguistique, dans son orientation générale et dans les efforts et les ressources à consentir » (Commission des états généraux..., 2001 : 194).

## Bibliographie

CHAMBERS, Gretta. (2000). « Les relations entre anglophones et francophones », dans : M. Plourde, H. Duval et P. Georgeault (dirs), *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal/Québec, Fides/Les Publications du Québec.

CHOLETTE, Gaston (1993). *L'Office de la langue française de 1961 à 1974. Regard et témoignage*, Québec, Institut québécois de recherche de la culture/Office de la langue française.

COMITÉ MINISTÉRIEL PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL (1997). *La politique québécoise de la langue française*, [Québec], Éditeur officiel du Québec.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE (1996). *Le français langue commune : enjeu de la société québécoise*, Québec, Direction des communications du ministère de la Culture et des Communications.

COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (2001). *Le français, une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

DUBUC, Jean-Guy (2002). « Bonne fête à la Charte de la langue française », dans : *La Tribune*, 3 septembre, p. A6.

MAURAS, Jacques (dir.) (1992). *Les langues autochtones du Québec*, Québec, Conseil de la langue française.

ROCHER, Guy (1992). « Extraits de la table ronde », dans : Pierre Bouchard, *Les actes du colloque sur la situation linguistique au Québec*, colloque tenu le 13 mai 1992 dans le cadre du Congrès de l'ACFAS, Montréal, Office de la langue française, coll. « Langues et sociétés ».